



ADLFI. Archéologie de la France - Informations

une revue Gallia
Pays de la Loire | 1991

Angers – 10 rue Dupetit Thouars

Sauvetage urgent (1991)

Michel Vaginay



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/41031>
ISSN : 2114-0502

Éditeur

Ministère de la Culture

Référence électronique

Isabelle Frager, Michel Vaginay, « Angers – 10 rue Dupetit Thouars » [notice archéologique], *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Pays de la Loire, mis en ligne le 01 décembre 2020, consulté le 22 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/41031>

Ce document a été généré automatiquement le 22 décembre 2020.

© ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

Angers – 10 rue Dupetit Thouars

Sauvetage urgent (1991)

Michel Vaginay

- 1 Il s'agit d'une opération de diagnostic réalisée dans le cadre d'une demande de permis de construire. Elle avait pour but de vérifier la constructibilité du terrain et de permettre de fixer les éventuelles prescriptions à établir en application de l'article R 111-3-2 du Code de l'Urbanisme.
- 2 Ce site est localisé dans un quartier de la partie sud-est d'Angers, non loin de la gare actuelle. Lors des travaux d'implantation de celle-ci avait été mise au jour une des nécropoles de la ville antique, laissant supposer qu'elle pouvait s'étendre jusque dans les terrains concernés par le présent projet immobilier.
- 3 Une série de tranchées à la pelle mécanique ont été effectuées sur les 1 600 m² du terrain.
- 4 Aucune trace de sépultures gallo-romaines ou de toute autre occupation antique ou médiévale n'a été mise en évidence.
- 5 Les seules traces d'occupation mises au jour sont les fosses d'inhumation correspondant à l'ancien cimetière du Clon, installé dans cette zone à la fin du XVIII^e s. et dont l'histoire nous est bien connue par les textes : créé en 1788, saturé dès les années 1830, ce cimetière cessa d'être utilisé vers 1847 et son aliénation fut votée en 1860, avec un délai de 7 ans au terme duquel l'essentiel des sépultures a été « déménagé ».
- 6 Ces sondages ont donc permis d'étudier, au moins à titre d'échantillonnage, la physionomie d'une partie de ce cimetière. Situé à la charnière entre les cimetières d'Ancien Régime et ceux mis en usage dans la seconde moitié du XIX^e s., le Clon peut être qualifié de cimetière de transition quant à son aménagement intérieur :
 - entre-tombes aménagés moins dans le souci de faciliter la circulation que pour assurer l'exécution des conditions de creusement et d'espacement des tombes imposées par la loi ;
 - fosses orientées sud-ouest - nord-est, disposées côte à côte en rangées parallèles, mais non alignées entre elles.

- 7 Cette parcelle ne présentant par ailleurs aucune occupation humaine antérieure à l'installation du cimetière, il est apparu inutile d'envisager une fouille qui n'aurait pas réellement apporté d'éléments supplémentaires par rapport aux sondages.
-

INDEX

lieux <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtSEeAipsBlD>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrteSpGJhXdyI>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtjfwvl4xqBS>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtHSt4S6U0IG>

chronologie <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtPSEEZSBEJp>

nature <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtcJxzOpgs7T>

Année de l'opération : 1991

AUTEURS

MICHEL VAGINAY

Drac Pays de la Loire (service régional de l'archéologie)